

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Nous tirons de cette étude deux conclusions très importantes.

La première est **la manière dont les budgets sont établis et présentés par les collectivités publiques**. Cette présentation est très trompeuse : elle indique les chiffres de l'exercice suivant en les comparant non avec la réalité, mais avec les chiffres du budget précédent, dont on ne mentionne nullement le niveau de réalisation. On aboutit alors à des croissances de recettes et de dépenses qui paraissent acceptables, alors qu'une comparaison avec la réalité donnerait un tout autre aspect. Cet exercice aboutit à maximaliser les dépenses et à minorer les recettes, de façon à avoir des résultats sinon flatteurs, pour le moins acceptables... et on poursuit les mêmes erreurs d'une année sur l'autre, sans connexion avec la réalité.

La logique serait pourtant, lors de l'établissement du budget, de présenter celui-ci en faisant apparaître les dernières réalisations connues, en l'occurrence pour début 2003, le compte administratif 2001, voté en juin 2002 et les prévisions de réalisation que l'on devrait pouvoir faire à cette date pour 2002 avec une très faible marge d'erreur !

Il n'en est rien et nos élus votent sans états d'âme un budget qui ne reflète pas la réalité.

La deuxième est une autre déconnexion : celle avec la réalité économique de la France. Notre pays se situe en matière de prélèvements fiscaux nettement au-dessus de la moyenne européenne : 46% contre moins de 40% dans la communauté européenne. Elle perd donc de sa compétitivité : fortunes, entreprises et cerveaux quittent la France ! Pour revenir au niveau des autres pays, il nous faudrait baisser notre fiscalité d'au moins 15%. La fiscalité locale doit suivre !

Or que voit-on ? Dans des périodes où le PIB stagne, on continue à avoir une croissance de la fiscalité et des dépenses locales de 2 ou 3 points supérieure à l'inflation et au PIB !

Pour regagner de la compétitivité, la croissance des dépenses locales devrait être inférieure à l'inflation. Il est indispensable à nos collectivités de gagner en productivité, faire des économies et se séparer de compétences superflues...

L'intérêt de la France est en jeu, mais nos élus ne lui préfèrent-ils pas l'intérêt de leur parti politique ou leur intérêt personnel ?

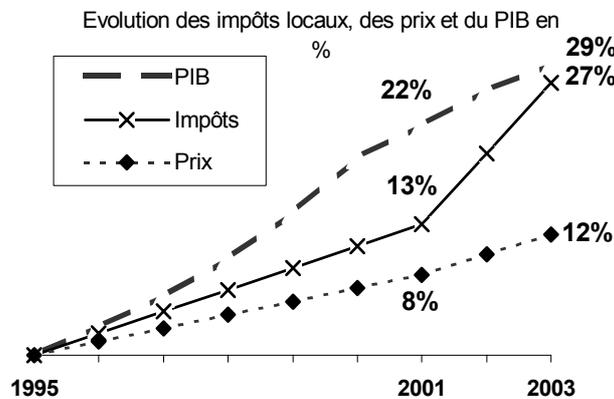
Michel VERGNAUD

Les véritables causes de l'augmentation de la fiscalité dans le Rhône

Nous avons souhaité découvrir quelles étaient les causes essentielles de l'augmentation de la fiscalité dans le Rhône.

Nous avons repris les données de 1995 à 2001 pour un habitant de Lyon, avec les différentes strates de taxation suivant les collectivités. 2001 étant une année d'élections pour la ville, la communauté urbaine et le département, il nous a paru intéressant de déterminer la tendance donnée par les conseils nouvellement en place, en comparant ces données aux budgets 2003, qui ont permis à nos élus de fixer les taux des impôts que nous venons de payer (taxe d'habitation + taxe foncière, hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

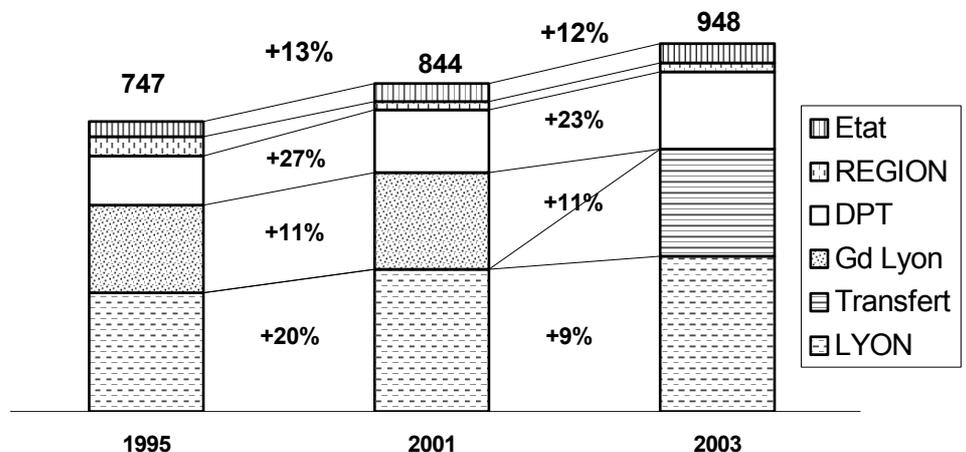
Nous avons comparé l'évolution globale de cette fiscalité à celles des prix et du Produit Intérieur Brut (PIB) que fournit l'INSEE (avec une estimation pour fin 2003) et avons représenté le résultat sur le graphique ci-dessous.



Si, entre 1995 et 2001, l'augmentation de la fiscalité, bien que nettement supérieure à celle des prix, est inférieure à celle du PIB, elle est, depuis 2001, double de celle du PIB (14 points contre 7) et plus du double de celle des prix... et elle va à contre-courant des performances économiques de la nation !

Si nous examinons le détail de cette évolution par collectivité (graphique ci-dessous, qui met en relief, pour 2003, les taxes prélevées antérieurement par le Grand Lyon et désormais perçues par la Ville), il apparaît que la collectivité la plus gourmande est de loin le Conseil Général du Rhône. Si celui-ci a dû faire face à des contraintes imposées par l'Etat (SDIS et ADPA), ces dernières n'expliquent qu'une partie des augmentations que nous subissons.

Evolution de la fiscalité en euros par foyer lyonnais



Vous trouverez dans les pages qui suivent le détail des principales causes de ces augmentations pour le Conseil Général, la communauté urbaine et la ville de Lyon. Nous avons également mentionné page 4 ce qu'il en était pour les communes du nord-ouest lyonnais.

Nous n'y découvrons que rarement, hélas, les prémices d'une gestion rigoureuse et économe!

Comment ce bulletin a-t-il été élaboré ?

Nous avons regardé deux aspects : celui de la fiscalité et celui des raisons d'augmentation de cette fiscalité.

Pour chaque collectivité et pour les années considérées (1995, 2001, 2003), la **fiscalité** a été obtenue par les impôts locaux payés par un ménage qui occuperait un logement de valeur locative égale à la valeur locative moyenne de sa ville. Nous avons calculé le montant d'impôt payé en additionnant taxe foncière et taxe d'habitation, en tenant compte de l'abattement général à la base (qui a parfois changé pendant cette période) mais sans tenir compte des abattements pour personnes à charge.

Pour permettre les comparaisons entre communes, nous avons divisé le montant trouvé par le nombre moyen de personnes par foyer de la commune.

Pour déterminer les véritables raisons d'augmentation de cette fiscalité, nous avons comparé le **compte administratif 2001**, dernier exercice budgété par la municipalité précédente avec le **budget 2003**. Pourquoi le budget et non le compte administratif ? Parce que d'une part le compte administratif 2003 ne sera connu qu'en juin 2004, **mais surtout parce que la fiscalité est déterminée par les conseils lors de l'établissement du budget**. C'est à ce moment-là qu'ils jugent du besoin de financement de la collectivité, compte tenu des dépenses et des recettes attendues et de l'équilibre qu'ils souhaitent atteindre.

Nous avons examiné pour chacun de ces exercices, les **dépenses de fonctionnement** par rapport aux recettes et avons regardé quelles étaient les dépenses qui augmentaient le plus, d'une part suivant la classification comptable, d'autre part, suivant leur répartition par fonction (administration, enseignement, culture, urbanisme,...). Nous avons examiné la part de chacun des chapitres de dépenses par rapport à l'ensemble des **dépenses d'exploitation (= dépenses de fonctionnement – intérêts de la dette)**.

Quand un chapitre avait augmenté d'une façon importante, nous avons cherché quels étaient les postes à l'intérieur de ce chapitre qui avaient le plus augmenté.

Nous avons aussi calculé l'**épargne brute** annuelle (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) et l'**épargne nette** (= épargne brute – le remboursement du capital de la dette), qui indique la capacité d'investissement de la collectivité sans faire appel à de nouveaux emprunts ou à de nouvelles subventions.

Enfin, nous avons regardé l'évolution de la **dette** sur la période, l'augmentation de celle-ci présageant une augmentation future de la fiscalité.

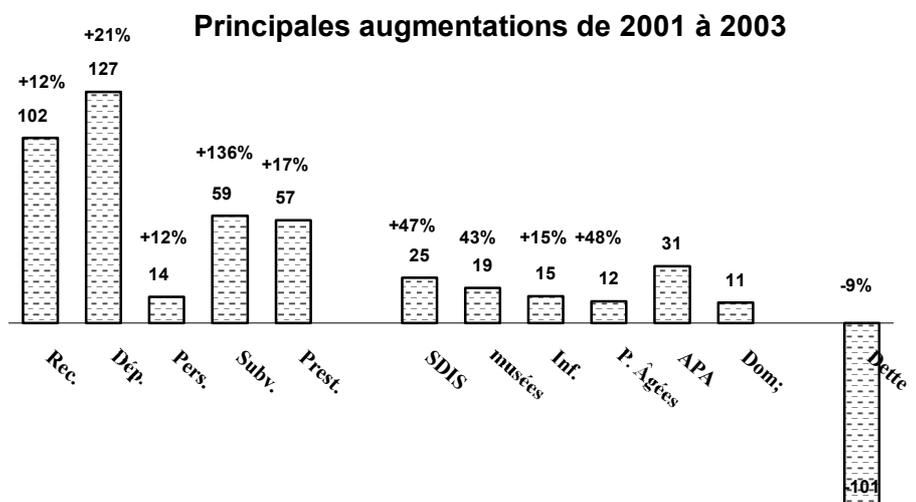
Conseil Général :

ADPA et SDIS sont-elles les seules bonnes raisons ?

CANOL a comparé le budget 2003 du Conseil Général au compte administratif 2001, dernier exercice connu avec certitude lors de l'établissement de ce budget.

Cette analyse a permis de constater que les croissances sont très différentes de celles indiquées et que, contrairement à ce qui est affirmé, **les dépenses d'exploitation croissent beaucoup plus vite que les recettes**. Le graphique ci-dessous montre que, malgré la hausse des impôts de 13,24% en 2002 et de 7,23% à nouveau en 2003, les dépenses croissent de 21%, alors que les recettes globales n'augmentent que de 12%, soit 9% de déséquilibre!

Si on regarde la ventilation des dépenses d'exploitation, on voit que **les principales hausses concernent les prestations fournies, les subventions versées** et, à un degré moindre, mais très significatif tout de même, **les dépenses de personnel**. Il faut souligner que le Conseil Général a été la première collectivité de la région à donner le mauvais exemple en ne respectant pas la loi sur l'ARTT, en ne faisant travailler son personnel que 1533 heures au lieu des 1600 heures légales. Ce non-respect de la loi justifiait l'embauche théorique de 85 personnes supplémentaires... mais le bilan social 2002 a révélé que c'était en réalité 122 personnes qui ont été embauchées à ce titre.



Pour déterminer les principaux secteurs qui justifient réellement l'augmentation de 21% des dépenses, il nous a fallu regarder dans la ventilation analytique et là, si nous retrouvons bien le **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et l'**ADPA** (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie), ceux-ci ne représentent ensemble que 45% de l'augmentation totale. L'ADPA, qui devait remplacer la Prestation Spécifique Dépendance (**PSD**), ne la remplace qu'à hauteur de 56% : c'est 5 M€ qui sont encore budgétés sur ce poste en 2003. **L'aide aux personnes âgées, hors PSD et ADPA**, aurait dû diminuer du fait de la mise en place de cette dernière, elle a augmenté de 48%! Ce sont 12 M€ de plus qui ont été consacrés aux maisons de retraite, aux cures et aux hospices !

L'aide aux infirmes a augmenté de 15%, et la **gestion administrative des musées** coûte 43% de plus en 2003 qu'en 2001 : c'est 65 millions d'euros qui leur ont été consacrés en 2003.

Le conseil général possède un patrimoine important (comptabilisé comme « **domaine productif de revenu** » !), non seulement immobilier, mais aussi financier. Il est donc censé produire un revenu. Son produit net était de 11,53 M€ en 2001. Il est budgété pour 0,25 M€ en 2003, 40 fois moins. Les recettes diminuent de 30%, quand les charges font plus que doubler ! C'est une tendance que nous avons déjà constatée quand nous avons étudié la gestion du Conseil Général de 1994 à 1999 (cf. le bulletin CANOL N°4).

L'**épargne nette** de cette collectivité s'est détériorée en 2 ans de 102 M€, mais cette diminution de la capacité d'épargne se retrouve dans la **baisse de la dette**, qui reste encore à un niveau très élevé (110% des recettes de fonctionnement annuelles : soit 644 € par habitant à fin 2002, à comparer à 227 € pour la moyenne des départements français de plus d'1 million d'habitants, source Ministère des Finances!).

Pour en savoir plus sur CANOL et lire nos précédents bulletins, vous pouvez consulter le site Internet : <http://site.voila.fr/canol>

Ville de Lyon : qui profite de l'augmentation des recettes?

Depuis 2001, en considérant le budget 2003, les recettes de la Ville de Lyon (fiscalité, subventions, dotations et revenus du domaine) auront progressé de 8,5%, soit 38 millions d'euros.

Sur la même période, les dépenses d'exploitation (l'ensemble des dépenses de fonctionnement - les intérêts de la dette) auront augmenté de 41 M€ (10,1%).

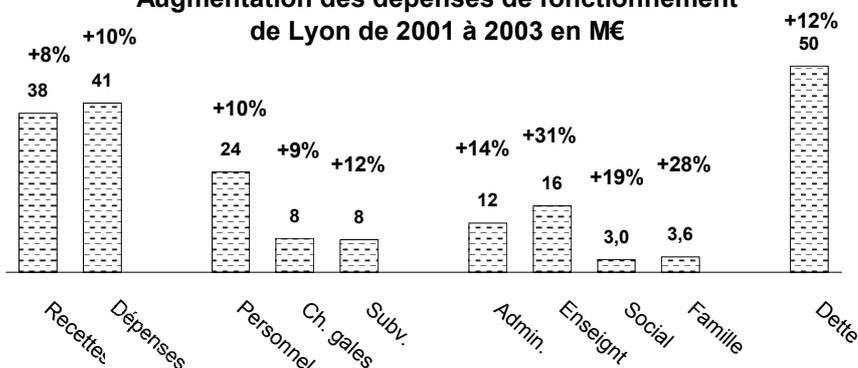
En dépit de l'augmentation des taux de l'impôt en 2002 (5% pour la Ville et 7% pour le Grand Lyon, ceux du Grand Lyon étant transférés à la Ville en 2003), les dépenses continuent donc à progresser plus vite que les recettes.

Si nous regardons les postes qui augmentent le plus (tableau ci-dessous), on s'aperçoit que la palme revient aux dépenses de personnel. Elles accaparent 68% de l'augmentation des recettes et représentent 59,3% des dépenses d'exploitation, ce qui doit être proche du record pour les villes françaises importantes.

Certains considéreront ce fait comme une amélioration puisque de 1997 à 2001, l'augmentation des charges de personnel était supérieure à celle des recettes (cf bulletin CANOL n°10). Toutefois, pour une municipalité qui s'était engagée à « maîtriser la masse salariale » et à « agir pour le présentéisme », on ne peut juger ce résultat probant. D'autant qu'elle a fait preuve de laxisme en ne respectant pas la loi sur l'ARTT, ce qui l'a conduite à embaucher du personnel superflu. Pour la seule année 2002, le bilan social révèle une augmentation nette de 216 agents. CANOL l'a faite condamner pour ce motif par le Tribunal Administratif.

Les charges à caractère général augmentent de 8 M€ (+9%) et les subventions également (+12%).

Augmentation des dépenses de fonctionnement de Lyon de 2001 à 2003 en M€



Si nous examinons à présent les principales fonctions, celles qui apparaissent comme les premières bénéficiaires sont :

- **l'enseignement** : 16 M€ (+31%), dont les classes regroupées dans le primaire (+5 M€) et l'enseignement supérieur (+ 3 M€). A noter que ce dernier ne fait pas partie des compétences de la Ville de Lyon (c'est le domaine de l'Etat) mais bénéficie tout de même en 2003 d'une aide de 6 M€.
- **l'administration générale** : 12 M€ (+14%), dont la principale cause de progression est la baisse des recettes des produits du domaine (concessions diverses et mises à disposition de personnel).
- **les subventions en faveur des personnes en difficulté** (+2 M€), **les crèches-garderie** (+2 M€) et **l'aide aux personnes âgées** (+1,5 M€).

Très importantes, **les aides à la culture** (71 M€), à **l'urbanisme** (30 M€) et **au sport** (24 M€) augmentent moins vite.

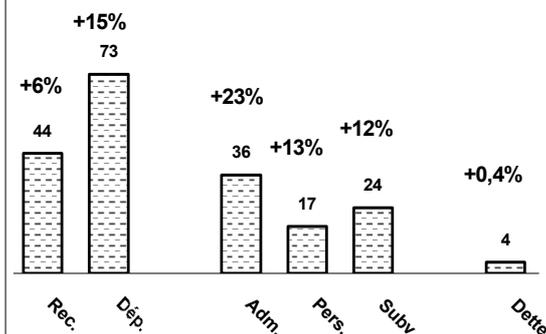
Enfin la réalisation du budget 2003 prévoit de porter la dette à 479 M€ soit une augmentation de 50 M€ (+11,6%).

L'épargne nette de la ville (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement - emprunts remboursés), qui était déjà négative en 2001 (-21 M€) se détériore encore pour passer à -61 M€. La Ville est obligée de recourir massivement à l'emprunt pour financer ses investissements.

Dans ces conditions, où, malgré la forte augmentation de la fiscalité (+9% en 2 ans), les dépenses augmentent plus fortement que les recettes et où la dette s'accroît, des économies drastiques devront être réalisées, si la municipalité veut respecter son engagement de ne plus augmenter la fiscalité, sans avoir recours à nouveau à l'emprunt.

Le Grand Lyon : tout pour le prestige !

De 2001 à 2003, après retraitement pour tenir compte de l'impact de la Taxe Professionnelle Unique, les recettes de fonctionnement auront progressé de 6,4%. Dans le même temps, les dépenses auront augmenté de près de 15%.



Les dépenses qui augmentent le plus sont les dépenses d'administration générale : +23%. Ceci est en grande partie dû aux **frais de déplacement et de réception** (+1 M€, + 103%), **aux dépenses de publicité** (+3,5 M€, +67%), **aux frais de location** (+1,7 M€, +67%), **aux études et recherche** (+3,5M€, +51%).

Viennent ensuite **les frais de personnel** (+14,6% en 2 ans), avec, là encore, inobservation de la loi sur l'ARTT et embauche de personnel superflu.

Enfin **les subventions** ne sont pas en reste (+10%) parmi lesquelles on notera que les subventions d'équipement et de fonctionnement aux autres collectivités et établissements publics (hors SYTRAL et SDIS), augmentent de 30%.

L'épargne brute diminue de 36 M€, mais l'épargne nette (après remboursement des emprunts), qui était négative de 35 M€ en 2001, devient nulle à fin 2003, ce qui est une amélioration... obtenue non pas par des économies réalisées, mais seulement par le fait qu'on rembourse moins du capital emprunté.

La dette de fin d'année, qui a baissé en 2002, du fait que les investissements prévus n'ont pu être réalisés dans leur totalité, devrait dépasser fin 2003 le niveau atteint fin 2001 et s'élever à 1 096 M€.

La bonne nouvelle pour les ménages, c'est que, du fait de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, les particuliers ne contribuent plus aux dépenses des communautés urbaines : ils continuent à payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, leur consommation d'eau et leurs titres de transports, mais ne participeront en principe plus financièrement aux travaux d'urbanisme, de voirie, de logement social, ni même aux investissements de transports urbains, qui sont de la compétence du Grand Lyon, et seront financés par les entreprises... à moins que ceux qui nous gouvernent changent à nouveau les règles du jeu !

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

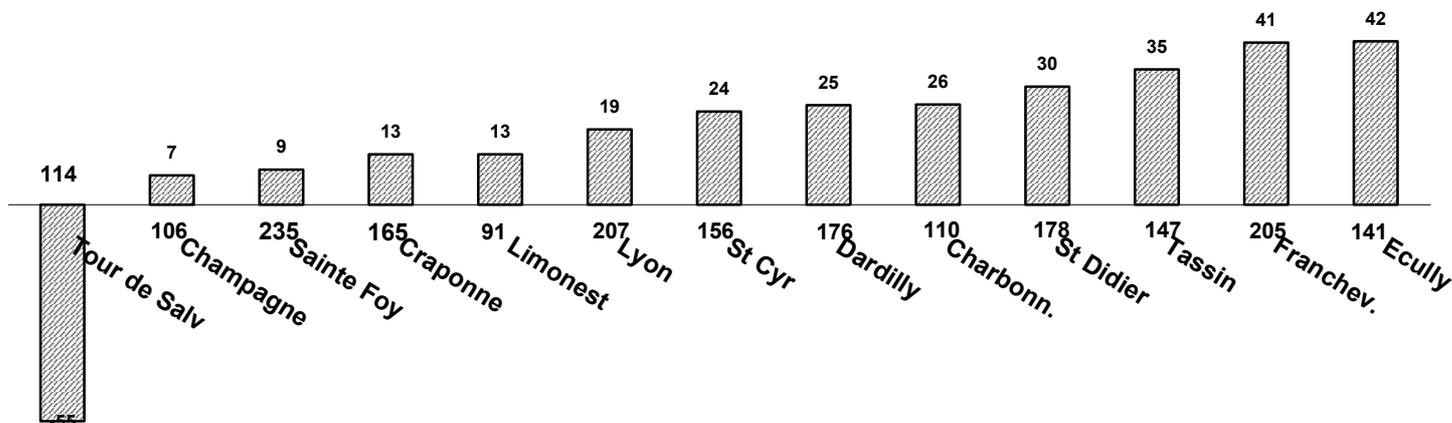
Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

Comparaison de l'évolution de la fiscalité dans les communes du Nord-Ouest Lyonnais

En 2003, avec la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, les communes récupèrent les parties de taxe d'habitation et de taxe foncière versées précédemment au Grand Lyon. En échange, elles lui cèdent la part de taxe professionnelle qu'elles percevaient jusqu'alors. Cet échange s'est fait avec compensation, afin que ni les contribuables, ni les finances des communes n'en ressentent les effets, au moins les premières années.

Afin de rendre la comparaison significative et mettre en valeur l'augmentation d'impôts locaux propre à chaque commune, nous avons exclu la partie des taxes 2003, qui était versée précédemment au Grand Lyon. C'est ce que révèle le graphique ci-dessous.

Augmentation des taxes locales de 2001 à 2003 par commune et par habitant en euros



Si on exclut les villes de Lyon et de La Tour de Salvagny, l'augmentation moyenne est de 26€ par habitant. Le montant des taxes 2001 perçu par les communes est indiqué au-dessus de leur nom. Les chiffres du haut sont des valeurs absolues de variation.

On s'aperçoit que, depuis 2001, une seule commune a diminué sa fiscalité, **la Tour de Salvagny** et de façon très importante. Ceci a été permis grâce à la manne venant du casino, mais aussi à la volonté de la municipalité de ne pas faire peser sur le contribuable une fiscalité qui devenait superflue.

Cela est malheureusement différent pour les autres communes. Aussi, avons-nous voulu examiner les causes principales de hausse d'impôts pour les communes qui les avaient le plus augmentés, en l'occurrence Ecully et Francheville.

Celle qui bat les records est **Ecully** : malgré le bénéfice de la hausse de 7% de la part Grand Lyon en 2002 qui lui est revenue en 2003, la municipalité augmente les impôts en 2003 de 13% (cf bulletin d'actualités CANOL n°3). Dans son bulletin municipal de novembre 2003, le maire indiquait comme seule explication de cette hausse « le contexte national dégradé ». Le tableau est différent quand on regarde les chiffres en détail : en 2 ans les dépenses d'exploitation auront augmenté de 21%, dont 80% sont constituées uniquement par des charges de personnel (+25%). Là encore CANOL a dû intervenir pour faire condamner la commune pour non-respect de la loi sur l'ARTT. Cette augmentation se répartit à raison de 28€ pour l'administration de la commune (+26%), 21€ pour les écoles primaires (+21%), 20€ pour la famille (+87%) et 13€ pour le logement (+1000%). La sécurité intervient pour 10€ (+98% dû à la mise en place de la vidéosurveillance). Interrogée, La municipalité nous a indiqué que les dépenses budgétées n'ont pas toutes été réalisées et que la dette a pu être diminuée de 25%... CANOL et ses adhérents écullois attendent donc une diminution des taux en 2004 !

La commune de **Francheville** est maintenant celle dont la fiscalité locale est la plus forte du Nord-Ouest Lyonnais : elle a dépassé Sainte-Foy-lès-Lyon. Il faut dire que ses dépenses d'exploitation auront augmenté de 23%, quand ses recettes s'accroîtront de 16%. Les charges générales augmentent de 23%, les subventions de 29% et le personnel de 18%. Ce dernier coûte en 2003, 50€ de plus par habitant qu'en 2001. Si on regarde la ventilation de ces dépenses par fonction, la plus forte augmentation est pour l'administration avec 31€ par habitant (+26%), suivie de l'urbanisme (18€, +44%), la santé (18€, +49%) et les activités sportives (14€, +54%).

Cette forte croissance de la fiscalité est provoquée non seulement par la hausse des taux décidés par les communes, mais également par celle des taux des syndicats intercommunaux, des établissements publics créés pour gérer des infrastructures communes à plusieurs villes. Ces dernières leur délèguent une partie de leurs compétences et le droit de lever l'impôt. Leurs administrateurs sont des élus des communes concernées, qui souvent laissent « filer » ces taux au départ peu élevés, afin de ne pas augmenter le taux de la commune et pouvoir dire que la commune est restée sage... mais CANOL ne se prend pas à ce piège ! Ainsi, dans le cas de Francheville, la hausse de la fiscalité entre 2001 et 2003 est imputable pour 30% à celle des syndicats intercommunaux.

L'impact de l'augmentation des taux des syndicats intercommunaux est encore plus fort à **Tassin**, où il représente 46% de l'augmentation de la fiscalité, à **Craponne** (68%) et surtout à **Charbonnières**. Dans cette localité, alors que la fiscalité a baissé de 34 euros par habitant pour la partie décidée par la commune, les syndicats intercommunaux ont multiplié le leur par 5 entre 2001 et 2003 et provoqué une hausse de 60€, ce qui produit le solde de 26€ figurant sur le graphique. Dans ce cas, c'est l'enfouissement des lignes EDF, faites par La SYGERLY, qui est la cause essentielle de cette augmentation. La municipalité de Charbonnières nous a affirmé qu'elle était à même de prendre ce coût additionnel dans son budget en 2004, sans augmentation de la fiscalité. Evidemment, nous vérifierons!

Aidez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2004 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

15

NOM Prénom : **N° téléphone :**

Adresse : **e-mail :**

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 18 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 60% sur vos impôts 2004.

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.